



**AEDBF**  
FRANCE

L'AEDBF France vous prie de bien vouloir assister au Webinaire qu'elle organise **le jeudi 29 septembre 2022 de 9 h 30 à 11 h 00** par visioconférence (Microsoft Teams)

---

## « Stratégie de prévention du risque concurrentiel dans le secteur bancaire et financier »

Présenté par :

**Madame Marie-Pascale Heusse**

BNP Paribas Head of Group Competition law Practice / Co-Head of the Competition Law Compliance Task Force (CLT) – [marie-pascale.heusse@bnpparibas.com](mailto:marie-pascale.heusse@bnpparibas.com)

et

**Madame Elise Lelong**

Senior lawyer in Competition Law – In charge of the Legal coordination of the CLT – [elise.lelong@bnpparibas.com](mailto:elise.lelong@bnpparibas.com)

Le secteur bancaire et financier a vu naître la conformité. Pourtant, dans ce secteur, comme dans tous les autres, un changement de culture d'entreprise s'est dernièrement opéré. La conformité s'est muée en une notion plus globale, importée des États-Unis, la compliance. Une culture du respect des règles pour assurer une performance plus solide et pérenne. Cela se traduit notamment par l'apparition de codes de conduite qui prescrivent aux collaborateurs d'agir conformément aux valeurs et principes éthiques édictés par l'entreprise tout en se conformant aux normes légales, réglementaires et déontologiques.

La mise en place de programmes de compliance constitue un élément stratégique et organisationnel indispensable pour opérer ce changement de culture. L'entreprise doit mettre en place une stratégie de compliance efficace. L'expérience montre qu'en la matière "*one size does not fit all*". Cette stratégie doit tenir compte de nombreux paramètres et ne pas devenir une simple variable d'ajustement. Pour être efficace de nombreuses parties prenantes, internes mais également externes, doivent être impliquées dans la construction des programmes.

# « Stratégie de prévention du risque concurrentiel dans le secteur bancaire et financier »

Modalités d'inscription – Webinaire du jeudi 29 septembre 2022 de 9 h 30 à 11 h 00  
par visioconférence (Microsoft Teams)

Dans un secteur réglementé comme le secteur bancaire et financier où la compliance est reine lorsqu'elle est imposée par la réglementation mais peut apparaître subsidiaire en l'absence d'exigence réglementaire, la mise en œuvre des programmes de compliance concurrence restent donc encore aujourd'hui un véritable challenge pour les juristes et les compliance officers.

- I. Le risque concurrentiel : de l'appréhension à l'organisation
- II. Programme de compliance : créer sa propre stratégie de prévention

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

[www.aedbf-france.fr](http://www.aedbf-france.fr)  
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 20,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2022,
- (ii) 35,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Professeurs agrégés, les Maîtres de conférences et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.  
La date limite d'inscription est le 28 septembre 2022 (inclus).

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 28 septembre 2022.

*Ce Webinaire est limité à 100 participants.*

*Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.*

*Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : [aedbf.france@gmail.com](mailto:aedbf.france@gmail.com)*